

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montregard (salle multi-activités),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : M. MOULIN Christophe.

**Absents** : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

**Pouvoirs** : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.  
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 19

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 21

- o Pour : 21
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 3 mars 2026

Date d'affichage :

Le 3 mars 2026

DELIBERATION N° :  
DC/2026-03-09/36

OBJET DE LA SEANCE :  
Personnel

Création de poste

Centre de loisirs  
(Montfaucon)

\*\*\*\*\*

M. POINAS, Vice-Président, rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il indique que dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs à Montfaucon-en-Velay, il y a lieu de renforcer l'équipe d'animation afin de créer un binôme entre la direction et son adjoint(e).

Il indique au Conseil Communautaire qu'il conviendrait de créer un poste d'adjoint d'animation territorial issu de la filière animation (catégorie C) sur un temps non complet de 32h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 et rappelle que les missions principales de ce poste seraient d'assurer la sécurité des enfants, proposer des animations en lien avec le projet pédagogique, appliquer le règlement intérieur, participer activement à la vie du centre de loisirs en lien avec la Directrice et assurer la direction du centre en l'absence de celle-ci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

décide la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial sur un temps non complet de 32.00 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026,

AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030936-DE  
Reçu le 26/03/2026

- autorise le Président à signer tout document utile à intervenir concernant ce dossier et à modifier le tableau des effectifs correspondants,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET  
Président,

Gilles JURY  
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20260309-DC2026030936-DE  
Reçu le 26/03/2026